



# TARIFS 2023 / 2024

## FFCAM

### FFCAM : toutes activités et obligatoire pour escalade

Licence valide jusqu'au 30 septembre 2024

Assurance valide jusqu'au 31 octobre 2024

		Cotisation au club	Licence + Assurance Responsabilité Civile	Licence + Assurance Responsabilité Civile + Assurance de Personne
<b>A1</b>	<b>Adulte de + de 65 ans et cafiste depuis + de 10 ans sans interruption</b> né(e) avant le 1/01/1959 et inscrit au CAF avant le 1/09/2014	24	49,10	71,10
<b>C1</b>	<b>Conjoint(e) d'adhérent FFCAM dans le même club</b>	16	42,10	64,10
<b>E1</b>	<b>Enfant de 18 à 24 ans d'adhérent FFCAM dans le même club</b> né(e) entre le 1/01/2000 et le 31/12/2005	9	35,10	52,10
<b>E2</b>	<b>Enfant ou petit-enfant mineur d'adhérent FFCAM dans le même club</b> né(e) à partir du 1/01/2006	5	29,60	46,60
<b>J1</b>	<b>Jeune de 18 à 24 ans</b> né(e) entre le 1/01/2000 et le 31/12/2005	9	46,10	63,10
<b>J2</b>	<b>Jeune de moins de 18 ans</b> né(e) à partir du 1/01/2006	5	41,10	58,10
<b>P1</b>	<b>Professionnel de l'encadrement</b> des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts FFCAM <b>Gardien de refuge</b> en activité	24	54,10	76,10
<b>T1</b>	<b>Adulte de + de 24 ans</b> né(e) avant le 1/01/2000	24	59,10	81,10

#### Pour toute extension d'assurance de personne :

- Individuelle accident renforcée
- extension monde

Voir tarifs et contrats sur le site [ffcam.fr](http://ffcam.fr) Souscription depuis votre espace licencié.

Les cotisations aux comités régionaux et départementaux de FFCAM sont incluses dans les tarifs indiqués

**Les activités assurées et le montant des garanties sont à consulter sur les annexes « assurances » de la fédération**

#### ATTESTATION DE SANTÉ

Le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé. Selon les réponses au questionnaire, fournir pour chaque personne une **attestation de santé** ou, si l'état de santé le nécessite, un certificat médical.

#### Pas d'inscription au club sans attestation de santé